

## COMITE DE PILOTAGE N°09 - OCM MAURIENNE T2 25 janvier 2016

### COMPTE-RENDU

Le vingt-cinq janvier deux mille seize à 14H00, le Comité de Pilotage de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCM) s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Vice-Président du Syndicat du Pays de Maurienne à l'industrie, l'artisanat, au commerce et aux TIC.

#### Participants :

Membres votants :

NEYMARC Philippe	DIRRECTE	Excusé
GENON Hervé	Syndicat Pays de Maurienne	Présent
CHARVOZ Pierre-Marie	Département Savoie	Excusé
BONARD Michel	CCI 73	Présent
BERRUET Jacques	CMA 73	Représenté par Henri PERSONNAZ
TRACQ Jérémy	CCHMV	Excusé
CHEMIN François	CC Terra Modana	Présent
BACHALARD Jean-Pierre	CCMG	Présent
ROSSI Philippe	CCCM	Présent
PICTON Marc	CC de l'Arvan	Excusé
DURIEUX Gérald	CCC La Chambre	Excusé
GENON Hervé	CCPM	Présent
GARNIER Eric	UCA Lanslebourg Mont-Cenis	Excusé
RITTAUD Mathilde	GPCM	Présente
RICHARD Jean-François	GEPRO	Présent
MULET Eric	GAEM	Présent
AVALLONE Erick	UCA La Chambre	Présent
DE CARVALHO Alain	UCA Porte de Maurienne	Excusé

Assistaient également :

BULY Laurence (Agence Economique de la Savoie), BURGALIERES Anne (CC Cœur de Maurienne), COUTAZ Josiane (CCI Savoie), GARNIER Nelly (SPM), GEORGES Philippe (Mairie de St Jean de Maurienne), ROMERO AVILA Christel (SPM), SCARFOGLIERO Didier (CMA), Sylvie VERNEY (Maurienne Expansion).

Date de l'invitation :

11 janvier 2016

Monsieur Hervé GENON, Vice-Président du Syndicat du Pays de Maurienne, ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Validation du compte-rendu du précédent comité de pilotage de l'OCM
- Candidature du Pays de Maurienne au Fisac, appel à projets 2015
- Nouveaux projets d'investissement - aides directes aux entreprises
- Questions diverses et choix de la date du prochain Comité de Pilotage

Après un rapide tour de table, personne n'ayant de remarques particulières, le compte-rendu du comité de pilotage du 30 novembre 2015 est validé.

## 1. Candidature du Pays de Maurienne au Fisac, appel à projets 2015

Il est rappelé en préambule que tous les dossiers présentés par les territoires ne seront pas retenus par l'Etat, et qu'aucune grille de notation n'a été transmise.

Cependant, l'Etat souhaite voir un effet levier du FISAC de l'ordre de 1/5 dans le plan de financement. Les actions valorisées (sans FISAC) sont aussi importantes à justifier au final que les autres, sous peine de possible reversement partiel du FISAC au moment du solde.

Il est donc important de veiller à ce que toutes les actions présentées soient réalisables, et de préciser si la non obtention du FISAC remettrait en cause leur réalisation, toute ou partielle.

La version de travail du programme d'actions a été balayée et son retenues les suivantes :

### 1.1. Actions d'investissement retenues

Moderniser les entreprises de proximité existantes

Aides directes aux entreprises ayant des investissements, avec une priorisation :

- investissements liés à l'accessibilité des ERP aux PMR ;
- entreprises situées dans les linéaires commerciaux des centres-bourgs de Maurienne.

Montage du plan de financement en fonction des contreparties financières mobilisables (Région, CCCM...), l'Etat imposant une parité financière pour cette action (1€ de FISAC pour 1€ d'autres financeurs publics).

Améliorer le cadre dans lequel s'exercent les activités de proximité

Valorisation du projet AMI/SOLID'ART en Cœur de Maurienne.

Rénovation de la signalétique commerciale sur Aiguebelle, la 4C, St Jean de Maurienne, St Michel de Maurienne, Terra Modana et Lanslebourg.

Réhabilitation des centres-bourgs des communes rurales d'Aiguebelle et Fourneaux, via l'aménagement de stationnement proches des commerces, et de la rénovation de façades.

La dépense éligible au FISAC devrait atteindre le plafond des 800 000€, avec une intervention de l'Etat sollicitée à 20%, soit 160 000€.

*Cette enveloppe est cohérente puisque, pour mémoire et uniquement sur les aides directes, 115 000€ de FISAC ont été consommés en tranche 1 et 138 000€ devraient être consommés en tranche 2.*

### 1.2. Actions de fonctionnement retenues

Favoriser la structuration des associations de commerçants

*Actions internes de coordination*

Valorisation des postes de Manager de CV et de secrétaire commerciale du GAEM.

Mise en place / développement de deux postes d'accompagnement des UCA : un pour les UCA Porte de Maurienne et 4C ; l'autre pour Terra Modana et la Haute-Maurienne.

### *Communication, animations et promotion commerciale*

Actions de communication, animations commerciales et promotion portées notamment par les UCA et la commission Commerce de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne et la Ville de St Jean.

#### *Sites internet et autres outils connectés*

Valorisation du Wi-Fi en centre-ville sur St Jean de Maurienne.

Hébergement, maintenance et développement de sites internet collectifs.

Coordonner les acteurs du commerce et mettre en place un pilotage des programmes financés

#### *Pilotage des programmes financés*

Financement d'un poste sur 3ans.

#### *Démarche qualité des espaces marchands*

Valorisation de l'adhésion à l'AVPU sur St Jean de Maurienne.

Démarche de progrès des socioprofessionnels initiée en Haute-Maurienne Vanoise et Terra Modana.

Développer une offre de services innovants mieux adaptés aux besoins des consommateurs

#### *Améliorer l'accueil des ERP aux PMR*

Création d'outils diagnostic, accompagnements individuel ou semi-collectif pour aider les ERP à se mettre en conformité avec la loi d'accessibilité.

#### *Fidéliser la clientèle*

Développement des cartes de fidélité mutualisées et des chèques cadeaux.

#### *Une garderie pour faciliter l'acte de consommation*

Mise en place d'une garderie avec l'encadrement et le matériel pédagogique nécessaire, et proposer ce service aux consommateurs de St Jean de Maurienne.

#### *Mise en place des outils du management*

Mise en place et suivi des outils du management de centre-ville sur St Jean de Maurienne.

Développer le professionnalisme et l'innovation dans les pratiques commerciales

#### *Une démarche qualité pour les artisans*

Cycle d'Amélioration des Performances de l'Entreprise Artisanale portée par la CMA et visant une quarantaine d'entreprises.

#### *Deux démarches qualité pour les commerçants*

20 diagnostics : 10 performances et 10 hygiène, proposés par la CCI aux entreprises commerciales.

#### *Des temps forts collectifs*

Valorisation des actions portées par Maurienne Expansion (rencontres éco, apér'éco...).

Participation au financement des dépenses de communication liées à ces temps forts.

Améliorer l'offre commerciale

Via de la veille stratégique des linéaires commerciaux en mobilisant le LinéoScope : recueil, analyse des données et présentation des résultats.

Evaluation des opérations financées

Recrutement d'un prestataire pour mettre à jour le référentiel et évaluer l'ensemble de l'OCM.

Le FISAC sollicité pour les actions de fonctionnement devrait atteindre 180 000€ pour une dépense éligible au FISAC de 685 000€ (26%) et une dépense globale de 955 000€ (19%).

*Pour mémoire, 202 504€ de FISAC ont été consommés en T.1 et 99 711€ sont inscrits en T.2.*

## 2. Nouveaux projets d'investissement – aides directes aux entreprises (Action 9)

INSTITUT LA VENUS – Christelle GARNIER – St-Jean-de-Maurienne :  
Acquisition d'un appareil d'amincissement.

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
INSTITUT LA VENUS	8 646€	Etat - Fisac	1 729€	20%	REFUSEE

SYLVIE GERMAIN-ALPETTAZ Couture et retouches – St Avre :  
Menuiserie, électricité, réfection sol et plafonds.

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
SYLVIE GERMAIN-ALPETTAZ Couture et retouches	27 291€	Département	5 458 €	20%	ACCORDEE

SICOLI COPY – Adalgiso SICOLI – St-Jean-de-Maurienne :  
Chauffage et divers matériel (lamineur, brodeuse...).

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
SICOLI COPY	46 306€	Département	9 261€	20%	ACCORDEE

L'ATELIER COIFFURE – Mélissa GALLO – St-Jean-de-Maurienne :  
Radiateurs réversibles et matériel divers.

Maître d'ouvrage	Dépense éligible HT	Subvention sollicitée			Décision
L'ATELIER COIFFURE	7 990€	Etat - Fisac	1 598€	20%	ACCORDEE

## 3. Questions diverses

La proposition de la CCI intitulée « Ville-commerce », non retenue en l'état pour être inscrite à la candidature, pourrait faire l'objet d'une adaptation aux besoins identifiés : accompagner les collectivités dans leur recherche d'entrepreneur ciblé par exemple.

Il accordé à M. Fabrocini de La Pasta de déposer un dossier d'aides directes comprenant des dépenses pour sa devanture et l'aménagement de son point de vente, dépenses initialement refusées du fait de sa localisation en zone périphérique.

La réunion de termine à 16h00.

Prochain comité de pilotage fixé au lundi 4 avril 2016 à 14h00  
Salle Pré Copet, rue Pierre Balmain, à St Jean de Maurienne

Hervé GENON  
Vice-Président du Syndicat du Pays de Maurienne

